

Les effets potentiels du projet d'exploitation
d'une mine et d'une usine de niobium à Oka
sur les eaux de surface et les eaux
souterraines ainsi que sur leurs utilisations

Oka

6211-08-003

ENVIRONNEMENT ET FAUNE
REÇU LE

27 SEP 2001

DIRECTION REGIONALE
DES LAURENTIDES



Le 21 septembre 2001

Monsieur Yves Dansereau
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Direction régionale des Laurentides
140, rue St-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec)
J7R 2K9

Objet : Projet minier Niocan inc. – Aspects « eau »
N/Réf. : 20611-000

Monsieur,

La présente fait suite à la missive que vous avez transmise à M. Richard Faucher le 7 septembre dernier. Trois sujets étaient abordés dans votre missive soit la dureté mesurée dans les eaux du milieu naturel, la qualité des eaux souterraines et le système de traitement prévu pour les eaux d'exhaure.

Roche Itée

Groupe-conseil

3075, ch. des Quatre-Bourgeois

Sainte-Foy (Québec)

Canada, G1W 4Y4

Téléphone:

(418) 654-9600

Télécopieur:

(418) 654-9699

Dureté des eaux du milieu naturel

Vous signaliez dans votre missive que les données de dureté rapportées pour l'échantillonnage réalisé en 1998 étaient erronées. Il semble bien en effet que les résultats analytiques originaux transmis par le laboratoire sont erronés et qu'un facteur de dilution ait été négligé lors de la transcription des résultats.

En effet, en considérant les teneurs en calcium et en magnésium observées dans lesdits échantillons et les duretés observées lors de la caractérisation de 2000, il est évident que les duretés devraient être dix fois plus élevées. Ainsi, pour le ruisseau Rousse, la dureté aurait dû être de 280 mg/L (270 mg/L en 2000). Pour la station SLC-NO, la dureté aurait dû être de 910 mg/L (830 mg/L en 2000). Finalement, pour la station SLC-SE, la dureté aurait dû être de 610 mg/L (670 mg/L en 2000).

Nous vous remercions de nous avoir signalé cette erreur du laboratoire et nous vous assurons qu'une attention particulière sera accordée à toutes données analytiques qui vous seront transmises ultérieurement.



Les données fournies au tableau 3.12 ont été récoltées principalement afin de documenter la problématique du radon dissous dans les eaux souterraines. Nous nous engageons à échantillonner dans les plus brefs délais un puits localisé dans le secteur du site Niocan afin de caractériser les eaux souterraines. Les paramètres seront analysés seront ceux que vous énumérer dans votre missive.

Par ailleurs, vous nous signalez que la liste des paramètres à échantillonner dans les eaux souterraines dans la cadre de la caractérisation du milieu à réaliser avant le début des activités minières, est présentée dans la Directive 019. N'ayant pu trouver ladite liste dans la Directive, nous apprécierions que vous nous disiez à quelle section dudit document il aurait fallu se référer.

Système de traitement prévu pour les eaux d'exhaure

Vous exigez que le système de traitement soit muni d'un dispositif qui permet d'obtenir un écoulement laminaire, d'un dispositif qui permet de ralentir les eaux en raison du pompage et d'un dispositif peine largeur sous le niveau de l'eau permettant de récupérer les flottants.

Dans le document « Projet de révision de la Directive 019 » (version du 15 décembre 2000), il est mentionné que pour l'ensemble des mines du Québec, 88 % des moyennes mensuelles en teneurs en matières en suspension mesurées en 1997 étaient inférieures à la nouvelle norme proposée de 15 mg/L. De la même manière, pour des échantillons instantanés, 85 % des teneurs en hydrocarbures mesurées en 1995 étaient inférieures à la nouvelle norme proposée de 2 mg/L.

Il semble donc que la grande majorité des mines du Québec soient munis de système de traitement des usées minières qui permettent de rencontrer les nouvelles normes proposées pour les matières en suspension et les hydrocarbures.

Dans ce contexte, nous vous demandons respectueusement de nous indiquer le nom de sites miniers qui respectent d'ores et déjà les nouvelles normes proposées et où les bassins de traitement des eaux usées minières sont munis des dispositifs que vous exigez pour le site minier Niocan. Nous pourrions alors communiquer avec les responsables en environnement de ces sites miniers afin

ROCHE

d'obtenir des détails sur leur système de traitement des eaux et ce afin d'optimiser le dispositif qui sera mis en place du site Niocan.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Thomassin, ing. f., M.Sc.A.
Chargé de projet

c.c. M. Richard Faucher, dir. gén., Niocan inc.

